

Espace télévisuel du Rhin supérieur

REUNION DU BUREAU DU 15 MAI 2006

Le Bureau du Conseil Rhénan, dans sa séance du 15 mai 2006, tenue à Karlsruhe, adopte la résolution suivante :

1. le Conseil Rhénan rappelle avec force son attachement à l'existence d'un espace télévisuel couvrant la région du Rhin Supérieur,
2. constate que le passage à la télévision numérique de part et d'autre de la frontière est en voie de réalisation, et risque de faire apparaître, à défaut d'actions concertées entre les trois États dans la perspective du basculement vers cette nouvelle technologie, de nouvelles barrières télévisuelles,
3. estime qu'une telle situation serait difficilement comprise par les citoyens, à l'heure de l'intensification des échanges transfrontaliers et européens,
4. souhaite donc que les modalités de passage au numérique donnent lieu à une concertation dans l'espace du Rhin Supérieur entre les autorités compétentes engagées dans ce processus au niveau des trois pays, afin d'assurer la continuité de la diffusion réciproque des programmes, à laquelle les habitants sont particulièrement attachés,
5. propose que l'espace du Rhin Supérieur fasse l'objet d'une expérimentation, originale et novatrice, puisque se situant dans une dimension transfrontalière, en vue d'assurer et mettre en place d'ici mi - 2007 au plus tard, un basculement simultané vers le numérique,
6. suggère que soit mise en place un comité stratégique transfrontalier chargé de la réalisation de cette mission.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au gouvernement du Land Baden-Würtemberg et du Land Rhénanie-Palatinat,
- en France : au Président de la République et au gouvernement,
- en Suisse : aux gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura.